

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

REUNION PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Présidence de M. KLENKENBERG, Président.

Mmes FRESON et JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 novembre 2012 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excuses. Monsieur BERGEN, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Quelques retards. Mme ABAD-PERICK est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. GILBERT arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je vais vous expliquer la composition de la tribune aujourd'hui. Myriam étant excusée aujourd'hui, dans notre nouveau règlement, il est prévu qu'en cas

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

d'absence ou d'empêchement d'un ou des secrétaires, il est fait appel afin de remplir cette fonction à des membres repris sur une liste arrêtées par le Bureau dans le début de la législature, autres que les Présidents, Vice-Présidents ou Chefs de groupes. C'est donc Valérie qui devient Deuxième Secrétaire et Isabelle qui sera la Première Secrétaire aujourd'hui.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2012.

Je donne la parole à Mme la Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 26 novembre 2012.

(Mme Isabelle FRESON, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2012).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Le Bureau du Conseil provincial s'est réuni aujourd'hui à 14 heures 45 avec à son ordre du jour : interventions des chefs de groupe sur la déclaration de politique générale, le compte 2011 et les documents budgétaires 2012-2013.- ORDRE DE PASSAGE.

L'ordre de passage des chefs de groupe, lors de leurs interventions de demain mercredi 28 novembre sur la déclaration de politique générale, le compte 2011 et les documents budgétaires

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

2012-2013, a été déterminé comme suit :

1. le groupe PS-SP
2. le groupe CDH-CSP
3. le groupe PTB+
4. le groupe ECOLO
5. le groupe MR-PFF

Certaines modifications ont été apportées par le groupe PTB+ au sein du Bureau du Conseil, à savoir : remplacement de M. Marcel BERGEN, lequel renonce à son mandat de chef de groupe, pour M. Rafik RASSAA. Le Conseil en prend acte.

M. RASSAA, au nom de notre Assemblée, je vous adresse nos plus sincères félicitations et vous souhaitons un fructueux travail dans vos nouvelles fonctions de chef de groupe.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 12-13/015 : Mise en non-valeurs de créances fiscales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 12-13/015). Ce document a été ouvert. Une question a été posée par M. le Conseiller provincial, Dominique DRION. M. le Député provincial, Robert MEUREAU, répondra à cette question demain. C'est ça ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc). - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Déclaration de Politique générale du Collège provincial pour les années 2012 à 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour, la Déclaration de Politique générale du Collège provincial pour les années 2012 à

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

2018, a été présenté au nom du Collège provincial par M. le Député provincial - Président, hier.

Nous poursuivrons également aujourd'hui la discussion sur le compte 2011 et les documents budgétaires 2012 et 2013.

Document 12-13/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011.

Document 12-13/005 : Budget provincial 2012 - 3^{ème} série de modifications budgétaires.

Document 12-13/006 : Emprunts de couvertures des dépenses extraordinaires en 2012 - 4^{ème} série.

Document 12-13/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2013 - 1^{ère} série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 12-13/001, 005, 006, 002, 003 et 004).

Sont intervenus hier : M. Jean-Claude JADOT, M. André GERARD, M. André DENIS.

J'ai actuellement 9 orateurs inscrits, à savoir : Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE, M. Eric LOMBA, Mme Evelyn JADIN, M. Alain DEFAYS, Mme Janine WATHELET-FLAMAND, M. José SPITS, M. Luc LEJEUNE, M. Jean-Paul BASTIN, M. Daniel FRANZEN.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? Mme ALBERT, M. André DENIS, M. MEUREAU.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc). - Simplement, pour que ce soit bien clair. Demain, je répondrai à la question de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

M. DRION mais pour que les choses soient claires, je ferai comme mes collègues, ce qui concerne budget, demain, il s'agira d'une réponse technique et global et la réponse se fera jeudi.

M. LE PRESIDENT. - Merci pour ce complément d'information. J'invite le premier orateur à venir à la tribune. J'invite Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme MATHELOT-COLLETTE, Conseillère (à la tribune). - Monsieur le Président, Mme et MM. les Députés provinciaux, Chers Collègues, le vendredi 10 décembre 2010, à l'initiative de Katty FIRQUET, Députée provinciale en charge des Affaires sociales, un premier OPENADO a ouvert ses portes à Liège.

Comme vous le savez, il s'agit d'une structure pluridisciplinaire qui est un lieu d'accueil, d'information, de prévention et de suivi des problématiques rencontrées à l'enfance et à l'adolescence.

Parents comme enfants peuvent y trouver des réponses en matières de santé, scolarité, sexualité, dépendances, problèmes relationnels ou familiaux... et ce, gratuitement et en toute confidentialité.

La première année a été un succès puisque pour rappel, en 2011, 718 personnes ont poussé la porte de l'Openado de Liège, dont 207 jeunes.

C'est pourquoi, en septembre 2012, vous avez décidé d'ouvrir deux nouveaux centres à Seraing et Herstal.

A l'époque, des contacts avaient été pris avec l'Echevin Freddy Breuwer et les associations verviétoises pour voir la faisabilité d'un tel projet à Verviers.

Partant de ces constats, et aux vues des problèmes de paupérisation et de primo-délinquance que l'ancienne cité lainière, j'interroge le Collège provincial et en particulier Mme Katty FIRQUET, sur l'éventuelle concrétisation de ce projet.

Je vous remercie de votre attention et remercie d'avance Mme

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

la Députée des éléments de réponse qu'elle pourra m'apporter.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme la Conseillère. J'invite maintenant M. Eric LOMBA. Vous avez la parole.

M. LOMBA, Conseiller (à la tribune). - M. le Président, Mme la Greffière provinciale, Mme et MM. les Députés, Chers Collègues, mon intervention concerne la politique culturelle et non la chasse, je serai donc court.

Un des axes prioritaires de la Province de Liège est la supracommunalité et le soutien aux Communes. Comme M. JOURDAIN qui fait de la prose dans le savoir, le Département Culture a initié de nombreux partenariats, des mises en réseaux qui constituent la base d'une supracommunalité culturelle.

Deux questions en réalité. Premièrement dans le domaine de la lecture publique. Qu'en est-il du projet ALEPH, comment va-t-il évoluer avec les Communes, quelles seront les conséquences pour l'organisation de la lecture publique en Province de Liège et j'ajouterai également, comment peut-on résoudre les problèmes que l'on rencontre actuellement au niveau des bibliothèques dans les communes, à savoir un problème de connexion et de réseau ?

Autre domaine, évoqué dans la Déclaration de Politique générale, les maisons de la Création et les lieux de répétitions pour les groupes musicaux. J'aurais voulu savoir quelles étaient les différences entre ces deux projets et s'il n'y avait pas de double emploi ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. Afin d'avoir une certaine alternance, je vais inviter M. DEFAYS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Conseiller (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers Collègues, l'adage populaire dit « 100 fois sur le métier remettez votre ouvrage. »

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Vous le savez, Monsieur le Député provincial-Président, les métiers techniques et manuels doivent trouver ou retrouver une place d'honneur dans la formation.

C'est dans cet esprit et poursuivant cet objectif, qu'en 2006-2007, j'avais proposé au nom du groupe des conseillers cdH-CSP, la création du Technitruck. Cet outil de présentation des études techniques et professionnelles a sillonné la Province de Liège depuis trois ou quatre ans avec succès. Il fut même admirer à Paris, rappelez-vous la séance thématique sur l'enseignement et le reportage à partir de la Cité des Sciences.

Cependant, force est de constater que le chemin qui reste à parcourir est encore long pour valoriser les métiers techniques et les formations manuelles dans l'esprit du grand public, des parents et des jeunes.

Alors que le monde du travail, dans tous les secteurs, réclament de la main - d'oeuvre formée et qualifiée.

Et donc, inlassablement, remettons-nous au travail dans cet esprit et poursuivons cet objectif.

Attirer des jeunes par des images valorisantes des métiers manuels.

Mais aussi créer des rencontres entre des jeunes à la recherche d'une orientation ou d'un emploi, avec d'autres jeunes qui ont déjà choisi leur métier pour créer une dynamique, découvrir un métier manuel, découvrir une passion, tel est l'objectif de notre intervention.

Le concept d'un Festival annuel des Métiers Manuels aurait pour but d'apporter aux jeunes une réponse dans leur recherche d'orientation professionnelle ou dans la recherche du choix d'un métier.

La situation économique et sociale, particulièrement difficile, ne doit pas nous laisser fatalistes, et dans cet esprit, notre démarche a toute sa place auprès des plus jeunes, pensons-nous.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Nous ne voulons pas et nous ne pouvons accepter que l'image d'un métier manuel soit trop souvent présentée dégradée, dévalorisée. Nous voulons donner aux jeunes l'envie d'exercer les métiers manuels.

C'est pourquoi, le groupe des conseillers provinciaux cdH-CSP demande que la commission Enseignement examine la proposition d'organiser annuellement un Festival des Métiers Manuels pour créer des rencontres entre les jeunes passionnés et qui ont de l'or dans les mains et qui ont choisi un métier manuel, et qu'ils rencontrent les jeunes en quête d'information sur ces métiers en particulier.

Ce Festival des jeunes pour les jeunes permettra aux premiers de réaliser, entre autres, des démonstrations qui révéleront l'ingéniosité insoupçonnable dont ils font preuve pour parvenir à la perfection, de travailler en public et de répondre aux questions des festivaliers. Ces mêmes festivaliers, quant à eux, pourront découvrir de jeunes apprentis ou de jeunes professionnels confirmés et passionnés, échanger avec eux, et admirer leurs réalisations. C'est un concept qui existe en France, alors pourquoi pas en Wallonie, et particulièrement en Province de Liège.

Les conseillers provinciaux cdH-CSP font le pari, que pendant ce festival, des passions peuvent naître de ces rencontres et que ces passions peuvent engendrer des vies professionnelles riches et porteuses d'équilibre.

Je vous remercie.

Deuxième sujet que j'aborde dans mon intervention, les AIS.

Je constate à l'article budgétaire relatif aux AIS, Agences immobilières sociales, un montant de 1€ dans les dépenses obligatoires au lieu des 125 000 € habituels.

Je connais votre réponse : la Province et les provinces n'ont plus de logement et particulièrement le logement social dans leurs compétences !

Mais je prétends que l'on ne fait pas de logement social

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

quand on aide les AIS, pas plus qu'on ne s'occupe de sport quand on aménage une piste d'athlétisme.

Alors les AIS, qui sont maintenant au nombre de 9 en Province de Liège, ce qui démontre bien leur utilité, méritent qu'on leur maintienne notre soutien.

C'est pourquoi, M. le Président, je dépose l'amendement budgétaire à l'article 922/640800 d'un montant de 150.000€.

Troisième partie, les avantages sociaux.

Dans le projet de budget 2013 de la Province de Liège, on peut y trouver l'article budgétaire 700/640459 relatif aux avantages sociaux.

Note groupe s'étonne d'y lire le montant de 1 € alors qu'il s'agit d'une obligation de dépenses réglée par un décret de la Communauté française.

Pouvez-vous, Monsieur le Député nous expliquer comment vous respecterez cette obligation ?

Et enfin, Monsieur le Député-Président, entre-t-il de vos projets de supracommunalité d'intervenir pour tout ou partie dans la démarche de la Commune de Blegny au sujet de l'avenir de la Caserne de Saive ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. J'invite à présent Mme Evelynne JADIN. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme JADIN, Conseillère (à la tribune).- M. le Président, Mme la Greffière, Chers Membres du Collège, chers Collègues. La législature provinciale qui vient de s'entamer a notamment été axée, par le nouveau Collège provincial et sa majorité, sur la supracommunalité et le soutien aux Communes.

M. le Député-Président André Gilles l'a d'ailleurs souligné hier lors de la présentation de la Déclaration de politique

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

générale pour la période à venir.

La Province de Liège s'entend ainsi être garante des intérêts des Communes et je ne peux que m'en réjouir.

L'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier n'est pas une mesure attractive.

La Province se dit au service des Communes et des citoyens, un juste retour me semble ainsi important mais au vu de ce que j'ai pu entendre je ne doute guère que le Collège sera plus qu'attentif aux besoins locaux en général et germanophones en particulier.

J'interviendrai cet après-midi brièvement sur le volet accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.

En ce qui concerne les centimes additionnels qui touchent également la région de langue allemande, j'estime qu'il est logique que les montants qui, je l'espère, seront négociés très bientôt dans le nouvel accord de coopération, soient, dans une certaine mesure, proportionnels à l'augmentation.

L'actuel accord de coopération, conclu en 2007, arrive en effet à terme et un nouvel accord, sera je l'espère, bientôt négocié et conclu.

Toutefois, cette future négociation devra se faire dans le respect mutuel. D'ailleurs une collaboration ne se résume pas à un simple flux financier, j'espère ainsi que des projets communs pourront être mis sur pied.

Mon intervention ici ne se veut pas agressive mais constructive.

Nos deux institutions ont déjà, tant bien que mal, collaboré dans le passé mais nous pouvons mieux faire. Alors, allons-y ensemble.

Je vous remercie pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme la Conseillère. J'invite maintenant Mme WATHELET-FLAMANT.

Mme WATHELET-FLAMANT, Conseillère (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers Collègues, mon intervention sera dans deux domaines. Un, le domaine de l'accueil de la Petite Enfance et deuxième domaine, l'adaptation des règlements provinciaux aux principes de la Charte associative.

La Ligue des Familles a publié récemment une étude sur l'accueil de la petite enfance et l'accueil extra-scolaire à la suite d'une enquête à laquelle plus de 5000 parents ont participé. Outre l'objectif d'établir l'état des besoins, elle interpelle les responsables politiques sur les mesures à prendre.

Elle souligne que, pour 73% des parents, trouver une solution de garde relève du parcours du combattant et que 17% d'entre eux ont dû renoncer à un milieu d'accueil collectif en raison des tarifs, de la longueur des listes d'attente et du manque de places. Aujourd'hui, en Communauté française, près de 3 enfants sur 4 n'ont pas de place d'accueil !

Nous le savons, nombreux sont les parents qui, ne trouvant pas de place dans les milieux d'accueil subventionnés, se tournent vers le privé au risque de rencontrer des difficultés financières.

D'autres ne trouveront place ni dans les milieux d'accueil subventionnés ni dans les maisons d'accueil non subventionnées ; ils seront alors obligés de prendre un congé parental.

D'autres encore devront compter, s'ils ont cette chance, sur leurs parents, le temps de trouver une solution de rechange. Les exemples sont nombreux et variés.

En outre, 65 % des parents interrogés ont régulièrement besoin, durant l'année, d'une garde extrascolaire pour leurs enfants de trois à douze ans : l'après école est assurément le moment problématique : un parent sur trois exprime des difficultés à trouver une solution pour l'après quatre heures. D'ailleurs, 21% déclarent avoir été contraints de diminuer leur temps de travail avec, pour conséquence, une perte de revenus.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Pour les parents d'enfants de trois à douze ans, concilier vie professionnelle et vie privée se heurte toujours à la différence de rythme entre les jours et heures d'ouverture de l'école et les horaires de travail. Les journées pédagogiques ainsi que les horaires élargis constituent une autre difficulté.

Le secteur de la petite enfance et de l'accueil extra-scolaire ont besoin de places supplémentaires ! Les familles, les parents attendent des mesures en la matière, nous le savons tous.

La problématique de l'accueil des enfants doit enfin devenir une priorité et ce, au même titre que le droit à l'école. Dans le cadre de la réforme des provinces, la D.P.R. stipule que les provinces doivent concentrer leur action dans les domaines où l'action à l'échelon supra-communal présente une plus-value.

La Coordination provinciale des Pouvoirs Locaux dont l'objectif consiste à dégager des réflexions et des initiatives sur des thèmes transversaux ne pourrait-elle se voir confier l'étude de cette question afin d'y trouver des solutions supracommunales ?

Des mandataires locaux de nos communes ainsi que des privés affirment vouloir créer plus de places d'accueil pour la petite enfance mais y renoncent souvent par crainte de ne pouvoir assumer les charges de personnel alors que les infrastructures existent et qu'elles pourraient être réaffectées.

Une crèche d'entreprise a été créée en partenariat avec les acteurs locaux, la Région wallonne et la Province de Liège. Les associations d'entreprises existantes dans les parcs d'entreprise de notre Province ne pourraient-elles pas elles aussi être associées à la démarche ?

Une initiative récente de partenariat public-privé a dernièrement vu le jour à Liège avec la création de la crèche de la Gare des Guillemins. Je peux encore citer la nouvelle crèche de La Tourelle à Verviers qui a rassemblé trois partenaires pour sa création : la Ville de Verviers pour la construction du bâtiment et les demandes de subsides à la Région wallonne, le CHPLT qui a cédé le terrain et, le CAFPA pour son expérience dans le domaine

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

de la petite enfance.

La Province de Liège organise de nombreuses formations parmi lesquelles la formation des futurs puériculteurs et puéricultrices. Ces étudiants ne pourraient-ils pas faire leur stage dans des maisons d'accueil de l'enfance ?

D'autres provinces ont déjà pris certaines initiatives en la matière que ce soit par la création de services d'accueil ou, par le lancement d'un appel à projets pour la création ou la mise en conformité de places d'accueil.

Le groupe des conseillers provinciaux cdH-CSP propose, dès lors, que la Province, en association avec des partenaires publics et privés, réfléchisse à la meilleure façon de pallier au mieux le manque de places d'accueil dans notre Province.

Il demande que le Collège provincial provoque une réunion thématique de la commission de la Députée en charge de cette compétence afin de baliser la réflexion et de proposer un dossier pour examen à la Coordination provinciale des Pouvoirs Locaux.

J'en arrive à mon deuxième sujet, l'adaptation des règlements provinciaux aux principes de la Charte associative.

Comme nous le savons, la Charte associative définit les principes de base qui régissent les relations entre pouvoirs publics et monde associatif et instaure les principes suivants : autonomie des associations, légalité et égalité de traitement, complémentarité entre l'action associative et action publique, reconnaissance et valorisation du volontariat et participation de l'associatif au processus démocratique.

Madame la Députée, quoique nous soyons conscients de l'attention que vous portez à une égalité de traitement entre les associations, il est du devoir du groupe des conseillers provinciaux cdH-CSP de demander, une nouvelle fois, que la Province adapte, comme elle l'a fait pour le sport, l'ensemble de ses règlements sur base des principes du pacte associatif qui régit les relations entre les pouvoirs publics et le secteur associatif et qui pose clairement les droits et les obligations des parties et les modalités de contrôle.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Ces règlements préciseraient ainsi la place de la Province, à la fois dans son rôle de responsabilité générale et de subsidiarité de son action, dans un certain nombre de matières, là où l'initiative citoyenne devrait être prioritaire.

Le budget provincial prévoit l'octroi de subsides à des organismes chargés de répondre à des missions de service public.

L'augmentation du nombre de demandes et la volonté de transparence de notre Province impose d'adopter une ligne de conduite claire quant aux conditions d'octroi des subsides provinciaux et d'évaluation de leur utilisation et ce d'autant que les subsides facultatifs seront globalement réduits de 10%.

Notre demande de règlement n'est pas de créer des droits nouveaux ni de générer des dépenses nouvelles. Ces principes sont fondés sur l'égalité de traitement fondée sur la Constitution, la légalité des subventions et la justification des actes administratifs.

Je propose que le Collège provincial adresse à notre Assemblée la copie de tous les règlements actuels et inscrive le réexamen de ceux-ci à la plus prochaine réunion des commissions compétentes.

Et enfin, la dernière partie de mon intervention porte sur le manque d'informations données au public sur l'existence du secteur associatif. Le Salon du Volontariat est encore méconnu de nombreux habitants de notre Province, notamment ceux qui n'habitent pas la Ville de Liège.

En outre, comment un bénévole potentiel peut-il vérifier le sérieux d'une organisation avant de décider de lui apporter son soutien ? De l'extérieur, il n'est pas toujours facile d'identifier l'action d'une asbl.

Le citoyen doit pouvoir disposer d'informations sur les missions de l'association recherchée, sur ses rapports d'activités, ses organes de décision, sur sa santé financière et ce dans l'esprit de la loi sur les asbl qui vise à promouvoir la transparence du secteur.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Et l'association, quant à elle, comment peut-elle se faire connaître auprès du grand public ?

A ce jour, il est possible d'avoir accès à la plus vaste banque de données sur le secteur associatif belge. Je suggère donc à la Province prenne connaissance de cette possibilité qui lui est offerte pour le plus grand bénéfice du secteur associatif et des bénévoles.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme la Conseillère. J'invite maintenant M. José SPITS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. SPITS, Conseiller (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers Collègues, mon intervention au nom de mon groupe concerne en même temps la sécurité et la formation.

Le Code de la Route définit toute une série de personnes habilitées bénévoles à donner des indications aux usagers de la route ou à les encadrer.

Toute personne âgée d'au moins 18 ans qui a suivi une formation et est habilitée par le bourgmestre de sa commune peut devenir un surveillant habilité. La commune doit simplement veiller à ce qu'il soit correctement assuré. Il exerce ses compétences sur le territoire de la commune où il a été habilité et peut intervenir dans une commune voisine moyennant le consentement de celle-ci.

Les surveillants habilités ont pour tâche d'assurer la sécurité sur la voie publique de groupes d'enfants notamment, d'écoliers mais aussi de personnes moins valides, de seniors dans leur cheminement de et vers l'école, vers une institution ou un lieu d'activité quelconque.

Les signaleurs habilités, eux, sont des bénévoles qui, lors de manifestations culturelles, sportives, touristiques, de courses cyclistes, d'épreuves sportives non motorisées, se trouvent aux carrefours où la circulation n'est pas réglée par des signaux lumineux de circulation afin d'arrêter la circulation transversale

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

pour la sécurité des participants et du public.

Enfin, les capitaines de route accompagnent des groupes de cyclistes ou de motocyclistes et les chefs de groupe de piétons accompagnent des groupes de piétons dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus.

Lors des états généraux de la sécurité routière en Wallonie organisés à Namur notamment en juin dernier, le Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière a recommandé qu'un cahier des charges d'une formation pour les capitaines de route soit élaboré et que de telles formations soient obligatoires avec délivrance d'un brevet au terme de la formation et d'une évaluation.

Les personnes habilitées doivent porter un brassard et être en possession d'un disque avec le signal C.

La loi n'oblige pas toutes les personnes habilitées à suivre une formation. Cela est bien regrettable car bien que leurs intentions soient très louables, certaines d'entre elles ne disposent pas toujours des compétences nécessaires pour accomplir leurs tâches dans les meilleures conditions.

La formation des surveillants habilités est donnée par la police locale déjà surchargée dans l'exercice de ses missions de base.

Face à un tel constat, le groupe des conseillers provinciaux cdH-CSP demande que :

- que dans le cadre de la supracommunalité, la formation, non seulement pour les surveillants habilités, mais également pour toutes les autres personnes habilitées, soit, si les conditions le permettent, confiée à l'Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics ;
- deux, que la Province de Liège propose à ses 84 communes de se regrouper afin de procéder à un achat groupé d'équipements nécessaires aux personnes « habilitées » ;
- et trois, que la Province de Liège, guidée par sa volonté de solidarité et de proximité, octroie aux personnes habilitées une couverture d'assurance gratuite comme elle le fait déjà pour les bénévoles.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Nous ne demandons pas un amendement budgétaires, nous demandons tout simplement que ce sujet soit discuter dans une des plus proches commissions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. SPITS. J'invite maintenant M. LEJEUNE à la tribune. Vous avez la parole.

M. LEJEUNE, Conseiller (à la tribune). - M. le Président, Mme la Greffière, Mme la Députée, MM. les Députés, Chers Collègues,

Dans le prolongement de ce que mes collègues ont déjà dit, mon intervention aura trait à la formation en province de Liège.

Aux côtés de l'enseignement qualifiant, la formation joue un rôle clé en Province de Liège. Elle permet à ceux qui n'ont pas suivi une filière d'enseignement suffisante de se remettre sur le marché du travail ; elle permet aussi à ceux qui, actifs dans des domaines de compétences techniques ou non, de continuer à se former pour rester à la pointe dans leurs domaines de compétence.

La formation qui est un facteur de redéploiement économique a pour objectif de diminuer le fossé et l'adéquation entre offre et demande de travail ou pour reprendre le titre du colloque organisé en novembre 2011 au Campus 2000 de la Haute Ecole de la Province de Liège « Le développement des compétences humaines, clé du succès économique et de la création d'emplois dans notre région ».

Le groupe des conseillers provinciaux cdH CSP demande dès lors au Député Provincial-Président André Gilles, dans ses compétences d'enseignement, de formation et de supracommunalité, d'initier le plus rapidement possible une plate-forme provinciale de la formation.

Celle-ci aurait pour but :

- de réunir les acteurs du monde de l'enseignement, de la formation, de l'entreprise, de l'insertion socio-professionnelle pour dégager une vision d'efficacité supra-

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

communale en Province de Liège adaptée aux besoins et aux réalités de notre Province, en ligne avec les axes wallons du Plan Marshall 2.Vert ;

- de forcer les perspectives de développement économique en Province de Liège ;
- de promouvoir l'accessibilité pour tous à ces outils qualifiants ;
- de répondre à des demandes ponctuelles et urgentes dans des métiers en pénurie et dans de nouveaux métiers appelés à assurer le redéploiement liégeois, le domaine de la logistique, par exemple ;
- et enfin, de détecter des besoins en formation pour lesquels aucune réponse à ce jour n'est donnée, dans les domaines culturels et sportifs, par exemples.

Etre acteur de formation, disais-je, mais être aussi acteur d'information et de sensibilisation aux métiers qualifiants.

L'initiative du Techni-Truck est certes à mettre à l'actif de la Province ; mais la plate-forme provinciale, dont je parle, permettrait à une échelle sous-régionale pertinente de recenser et de promouvoir, en les hiérarchisant et en les priorisant, toutes les initiatives en cours. Promouvoir les métiers techniques, dans des poches technologiques de croissance, est une condition du développement économique en Province de Liège.

A ce propos, je cite l'exemple de la collaboration de l'ASBL Basse Meuse Développement et de l'ASBL Planète Métiers pour organiser des visites d'entreprise pour les enfants en fin de cursus primaire afin de les sensibiliser aux métiers techniques.

Enfin, et plus particulièrement, en ce qui concerne la compétence provinciale de formation des agents de sécurité, d'urgence et des agents locaux, le groupe provincial cdH-CSP invite le Collège provincial à vérifier qu'au sein de ces écoles soit inculqué l'esprit d'écoute et de service aux citoyens de la

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Province. Un bon agent est en effet celui qui, par vocation, souhaite se mettre à disposition et servir l'intérêt collectif et le bien commun.

En outre, le programme de formation de ces agents doit intégrer les modules qui conditionneront l'évolution de carrière et la promotion. La qualité et l'efficacité du travail rendu sont favorisées par une remise à niveau permanente des connaissances et du savoir-faire de ceux-ci.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. J'invite à présent M. Jean-Paul BASTIN à la tribune. Vous avez la parole.

M. BASTIN, Conseiller (à la tribune). - Merci M. le Président. M. le Président, Chers Collègues,

Lors de la précédente législature provinciale, je suis régulièrement intervenu à cette tribune au sujet des cars de dépistage mis en place par la Province de Liège. Surprise.

Cette pratique d'offrir ces services de dépistages est une spécificité de la Province de Liège.

Ces services créent pourtant la polémique que ce soit au sein de ce conseil ou plus encore à l'extérieur.

Le 7 novembre dernier, le Député Vice-Président M. Georges Pire, en charge notamment de la santé, et tout récemment reconduit dans ses compétences organisait une conférence de presse au sujet de la politique santé de la Province. Je dois constater que cette conférence de presse a plus fait ressurgir, et ce, en dehors du sérail politique, la polémique, voire le malaise, que ces services engendrent plutôt que de rassurer les acteurs concernés.

Morceaux choisis : « Les cars de dépistage contestés », titre Le Soir du 8 novembre dernier. « Les dépistages de la Province remis en cause », titre La Meuse Verviers du 10 novembre dernier. « Un coût exorbitant de 3,5 millions d'euros par an pour un bénéfice ridicule sur la santé » déclare un médecin Président d'une association médicale de généralistes. « Plutôt que de réfléchir et d'agir avec les professionnels de la santé, ils mettent en

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

place des mécanismes sans aucune concertation. » déclare un médecin, Président de l'Association des Médecins Généralistes de l'Est Francophone de Belgique, très remonté contre la Province de Liège et ses dirigeants. « La prévention médicale fait l'objet d'une récupération populiste de la part des politiques. » déclare un médecin. Ou encore « La Province doublonne ».

Du côté du centre fédéral d'expertise (KCE), ce n'est guère mieux : « A priori, détecter de manière précoce un cancer du sein ou de la prostate est positif », explique Raf Mertens, directeur du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) « c'est oublier qu'en le pratiquant de manière systématique, on expose une population, saine dans son ensemble, à une batterie de tests imparfaits et, qui plus est, comportant des effets secondaires, notamment à cause des radiations ».

Pas plus tard que ce week-end, le journal La Libre Belgique relayait une information dévoilée ce 22 novembre par le plutôt sérieux « New England Journal of Medicine » comme quoi 1,3 millions de femmes aux Etats-Unis ont été traitées inutilement contre un cancer du sein depuis 30 ans, alors que les tumeurs n'auraient pas atteint de stade avancé. Les traitements subis par les femmes sont souvent des interventions médicales lourdes - chirurgie, traitement radiologique, thérapie hormonale et chimiothérapie qu'il est préférable d'éviter si ce n'est pas indispensable, soulignent-ils.

Je me permets par ailleurs de rappeler la position de la Province du Luxembourg en matière de dépistage. Cette position date de 2011 : « Comme à Liège, et malgré l'opposition des médecins généralistes, des campagnes de dépistage ont été organisées en Province de Luxembourg entre 1999 et 2006. Elles se déroulaient soit dans des salles mises à disposition par les communes, soit dans le car du Service Prévention-Santé et rencontraient un vif succès, du moins en ce qui concernait le nombre de participants. Comme à Liège, aussi, nous étions fiers d'atteindre des taux de participation de plus de 30% à nos campagnes. Cependant, lorsque nous les avons évaluées, il est apparu que le succès n'était qu'apparent et qu'en réalité elles n'atteignaient pas leurs objectifs.

En effet, près de la moitié des participants étaient des habitués de nos campagnes : ils participaient chaque année, parce que

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

c'était gratuit. Mais n'allaient, de ce fait là, plus faire leur visite annuelle chez leur médecin ; De nombreux participants sont déjà suivis régulièrement par un médecin et font des prises de sang régulièrement. Nous ne leur apportons donc rien ; Le vrai public cible, à savoir le public à inégalités sociales et de santé ne participe pas à ces campagnes. Or, c'est ce public, qui ne consulte pas, que nous devons toucher ! Les autres n'ont pas besoin de nous. Ces campagnes étaient très lourdes, chères et mobilisaient un personnel important pour un résultat qui n'était pas celui attendu.

En conclusion, en Province de Luxembourg, plus que dans n'importe quelle autre province, les distances et la ruralité peuvent entraîner l'isolement d'une tranche de la population. Il est dès lors nécessaire d'aller à la rencontre de cette population !

Nous avons aussi été tentés de développer des campagnes, dans le car, pour pallier cette situation. Mais, outre les tensions engendrées avec le corps médical, les évaluations que nous en avons faites ont montré que ces campagnes n'atteignaient pas leurs objectifs : le vrai public cible, public précarisé, à inégalités sociales de santé, n'était pas atteint, mais au contraire on retrouvait des habitués, déjà informés et sensibilisés aux thématiques développées. Sans oublier les risques de « dérives » découlant de méthodes imprécises ou de messages mal diffusés.

Nous avons ainsi décidé de ne plus faire de dépistage en Province de Luxembourg, mais de nous recentrer sur notre mission d'éducation à la santé. Nous devons informer les gens, les sensibiliser à des thématiques et à des facteurs de risque, et les inciter à en parler avec leur médecin, mais notre rôle s'arrête là. Laissons les actes techniques et les vraies consultations aux médecins, nous n'en serons que plus crédibles. »

Pour le groupe cdH-CSP, là où nous ne comprenons plus le Député Pire mais aussi les conseillers provinciaux du groupe MR et enfin leur partenaire de majorité, les conseillers PS, c'est de suivre aveuglément cette politique et de refuser simplement un audit ou une évaluation extérieure pour s'assurer que les objectifs prétendument poursuivis sont bien atteints.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

On parle d'un budget de fonctionnement de plus de 3.500.000 euros par an, soit si je calcule bien, 43 années du fruit de la taxe permis de port d'armes de chasse, contestée pas plus tard que hier à cette même tribune.

On parle d'un budget extraordinaire de 2.000.000 d'euros pour reloger les services dépistage. A peine quelques jours après les élections provinciales, la majorité annonce une augmentation de taxes provinciales pour boucler son exercice 2013.

Pourtant lors de la très récente campagne provinciale, je peux lire sur le tract du MR, j'en ai gardé un, distribué dans toutes les boites aux lettres de la province, « Oui, nous voulons une gestion financière sérieuse pour développer l'activité économique et les investissements plutôt que de mettre en place une fiscalité étouffante », je vous lis.

Du discours aux actes, il y a plus que de la marge et l'amnésie post-électorale semble plutôt rapide.

En résumé, l'opposition vous interpelle. L'évaluation de la Province du Luxembourg n'est pas anodine et est plutôt bien étayée. Les associations de médecins de la Province de Liège ne vous suivent pas du tout et dénoncent, depuis des années, le manque de concertation entre les services de la Province et leurs actions sur le terrain. Le Centre Fédéral d'Expertise ne valide pas scientifiquement la pertinence de ces dépistages et de l'exception liégeoise.

Cela commence à faire beaucoup pour balayer une énième fois d'un revers de la main la proposition de la minorité de prévoir un audit, une évaluation externe de ces services de dépistages plutôt que de continuer à dépenser obstinément ces montants. Nous déposons par ailleurs un amendement budgétaire à cet effet.

Enfin, je remercie d'avance le Député Pire de nous expliquer quelles sont les actions de concertations et de coordinations qu'il compte mettre en place avec les professionnels de la santé et notamment ceux de la première ligne afin qu'une compréhension mutuelle puisse éventuellement enfin voir le jour et que la politique santé de la Province de Liège soit en phase avec les priorités de santé publique rencontrées dans notre province.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

J'ose espérer que lors de cette nouvelle législature et ce, avant le « rockage » annoncé de Députés, vous pourrez assouplir votre position et que comme vous l'écrivez dans votre note de politique générale vous appliquerez concrètement « une gestion responsable des ressources, une bonne gouvernance et de saines pratiques opérationnelles et financières ».

J'ai dit, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - J'invite maintenant à la tribune M. FRANZEN.

M. FRANZEN, Conseiller (à la tribune). - M. le Président, Chers (clients) Collègues,

Je souhaite vous entretenir aujourd'hui de la coopération entre la Communauté germanophone et la Province de Liège ; de nos sentiments et des problèmes rencontrés. La solidarité de la Province de Liège à l'égard de la Communauté germanophone doit être renforcée.

Si on demande à un habitant de la Communauté germanophone à l'étranger d'où il provient, celui-ci dira probablement „ de la Communauté germanophone“ et non „ de la Province de Liège“.

D'autre part, des habitants de la Province ne savent même pas que cette Communauté germanophone vit en Province de Liège, et donc en Belgique. Il y a des raisons historiques, structurelles mais aussi culturelles.

Actuellement, près de 80% des moyens financiers de la Province sont investis dans des domaines touchant aux compétences des communautés, dont la Communauté germanophone.

Vu la complexité de notre structure d'Etat, il semble clair que la relation entre la Province et la Communauté germanophone constitue un obstacle bureaucratique.

Un point important dans ce contexte est la problématique financière ; comme tous les citoyens de la Province, la population de la Communauté germanophone paie des impôts provinciaux. Ils

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

s'élèvent à environ 13 millions d'€.

Suite à l'augmentation des impôts annoncée par le Collège provincial, cette contribution de la population germanophone va donc augmenter. Beaucoup de citoyens germanophones considèrent cette augmentation d'impôt comme exagérée, voire inacceptable.

Cela étant, nous constatons que les interventions provinciales directes ne sont pas à la mesure de la contribution de la population germanophone.

J'utilise consciemment le mot direct car il faut tenir compte des coûts indirects comme les infrastructures de l'enseignement supérieur, les formations des services de secours, etc. ; les citoyens germanophones profitent aussi de ces services.

Il est difficile de faire comprendre aux citoyens germanophones qu'il existe une réelle solidarité entre leur Communauté et la Province vu la disproportion entre leur contribution financière et les aides directes reçues.

Mesdames, Messieurs, nous ne voulons pas seulement recevoir mais nous souhaitons une adéquation entre notre contribution et les aides que la Province nous octroie.

Que la Communauté germanophone souhaite renforcer son autonomie et gérer elle-même les moyens financiers octroyés ou prélevés par les autres niveaux de pouvoir n'est un secret pour personne, et je souhaite le rappeler.

Avant que la réforme des provinces et que le transfert de compétences à la CG ne soit accompli et je tiens à préciser que notre assemblée n'est pas compétente en la matière, nous exigeons plus de soutien financier pour la Communauté germanophone et ses communes.

Avec mon groupe cdH-CSP, j'interviens pour que la Province reconnaisse plus encore la qualité de partenaire important de la Communauté germanophone.

Hier, nous avons entendu notre Député-Président dire que la Province occupe actuellement la deuxième place du classement des

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

meilleures provinces touristiques de la Wallonie et que l'objectif est d'atteindre la 1ère place.

La Communauté germanophone et son très grand potentiel touristique en est pour beaucoup dans ce classement. Il faut en être conscient. Par conséquent, le soutien à la Communauté germanophone dans ce domaine doit être renforcé.

La même analyse peut être faite dans les domaines du sport, de la culture et de l'agriculture, où nos acteurs font toujours un bon travail et atteignent de bons résultats, ceci pour n'en citer que quelques-uns.

« Last but not least », je souhaite aussi évoquer l'Accord de coopération entre la Province et la Communauté germanophone.

Nous savons tous que les négociations du nouvel accord sont en cours. Je souhaite que la Province formule d'initiative des propositions complémentaires d'actions, renforçant par-là la solidarité provinciale et soutenant davantage notre communauté qui le mérite vraiment et ce d'autant que ma collègue MR, vient de nous démontrer que le Gouvernement germanophone ne rencontre pas assez les attentes des citoyens germanophones.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. Merci. J'invite à présent Isabelle ALBERT à la tribune.

Mme ALBERT, Conseillère (à la tribune). - Merci M. le Président. M. le Président, Chers Collègues, ma question touche à un sujet d'actualité. L'agriculture traditionnelle souffre énormément des prix bas calqués sur les prix mondiaux qui tiennent peu compte des coûts réels de production. Dès lors que notre agriculture doit survivre afin de maintenir une économie rurale, se pose la question de savoir comment proposer des pistes de réflexion voire des idées de solutions pour nos agriculteurs. Pourriez-vous me dire M. le Député provincial, si les Services agricoles développent des projets en ce sens ?

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme ALBERT. Maintenant, M. André DENIS.

M. DENIS, Conseiller (à la tribune). - Merci M. le Président. J'essaierai d'être bref pour que M. LOMBA ne soit pas gêné par la longueur de mon intervention aujourd'hui.

Une question qui s'adresse à M. Paul-Emile MOTTARD, en charge de la Culture.

Les sociétés de distribution cinématographique développent de plus en plus la numérisation des films destinés au cinéma et si ces firmes financent les appareillages nécessaires à la lecture pour les cinémas ayant pignon sur rue, il n'en est pas de même pour les cinémas de quartiers qui ont une utilisation beaucoup plus faible.

Ces cinémas de quartiers ou implantés dans des Communes périphériques ont un rôle culturel voire social important pour la population en général et pour nos jeunes en particulier.

Ces cinémas décentralisés ne sont plus nombreux, aussi, pour leur permettre de continuer à exister et assurer leur rôle culturel et social de proximité, la Province ne pourrait-elle pas, après réalisation d'un cadastre, subsidier ces cinémas pour leur permettre l'achat de nouveaux matériels nécessaires à la diffusion de films récents et de qualité et ainsi continuer à assurer la présence essentielle dans les quartiers et aussi, assurer par la même leur propre survie.

Il semblerait que dans l'arrondissement de Verviers, après une recherche non-exhaustive, il y a 6 cinémas qui puissent se trouver dans cette situation : deux à Malmedy, deux à Stavelot, un à Herve et un à Welkenraedt et je n'ai pas fait le cadastre des autres arrondissements.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. J'avais onze orateurs inscrits. D'autres membres du Conseil souhaitent-ils encore intervenir ? Il n'y en a pas.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2012

Je clos la discussion générale étant entendu que la journée de demain sera consacrée d'une part, aux réponses des Députés provinciaux quant aux interventions qui ont eu lieu hier et aujourd'hui et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes et, d'autre part, aux interventions des chefs de groupe relatives aux documents budgétaires et à la déclaration de politique générale.

Je rappelle que les amendements budgétaires 2013 déposés aujourd'hui sont renvoyés directement aux commissions compétentes pour examen attentif et que les réponses des Députés concernés ne porteront donc pas sur les amendements déposés en séance.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2012, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16H30.